

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024



CONTEXTE ET ORIENTATIONS POUR L'UGA	2
<u>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</u>	2
<u>ORIENTATIONS</u>	4
CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA HORS ÉTABLISSEMENTS-COMPOSANTES	6
<u>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</u>	6
<u>ORIENTATIONS</u>	7
<u>PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2024</u>	9
<u>Principes de construction</u>	9
<u>Calendrier et procédure budgétaire</u>	11

CONTEXTE ET ORIENTATIONS POUR L'UGA

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Première étape de l'élaboration du budget 2024, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour objectif de traduire en termes financiers les axes stratégiques de l'Université Grenoble Alpes. La lettre d'orientation budgétaire (LOB) donne les grandes orientations en termes de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour ses instances de gouvernance. La LOB permet notamment une mise en perspective lors de l'examen du budget primitif et des budgets rectificatifs par les instances concernées.
2. L'élaboration du budget 2024 de l'université Grenoble Alpes s'effectue dans le cadre de l'organisation des compétences et des procédures décrites dans ses statuts notamment les articles 24, 38, 42, 64, 72 et 73 et dans son règlement intérieur notamment les articles 24, 25, 26 et 45.
3. Rappelons que chaque établissement-composante dispose d'une personnalité morale propre et conserve à ce titre une pleine autonomie budgétaire. Toutefois, il doit veiller à respecter les orientations stratégiques ainsi que les orientations budgétaires contenues dans cette lettre.
4. Conformément aux statuts, il est demandé aux établissements-composante de transmettre au président de l'UGA leur budget prévisionnel avant sa présentation devant leurs instances pour vérifier qu'il respecte la stratégie, les orientations et les délibérations de l'UGA.
5. La lettre d'orientation budgétaire de l'UGA est constituée de deux parties :
 - a. La première est globale à l'UGA et s'applique également aux établissements-composantes dont les orientations budgétaires doivent respecter les orientations énoncées dans cette partie ;
 - b. La deuxième partie est spécifique à l'UGA hors établissements-composantes.
6. L'année 2024 sera la première année après la sortie de l'expérimentation.

7. Les deux composantes élémentaires Grenoble IAE et Polytech de Grenoble rejoignent définitivement l'Institut d'Ingénierie et de Management. Sur le plan budgétaire, le transfert des personnels qui ont fait le choix de changer d'employeur et de la gestion des composantes à Grenoble INP – UGA conduit à un ajustement des subventions pour charges de service public en masse salariale et en fonctionnement.
8. Un nouveau modèle économique pour les services partagés de l'établissement sera mis en place.
9. La prise en compte des recommandations inscrites dans le rapport HCERES de la sortie d'expérimentation et notamment :
 - a. la mise en œuvre concrète de la subsidiarité en dotant les CSPM des capacités opérationnelles et humaines nécessaires à l'exercice de leurs compétences et mise en œuvre de leur stratégie,
 - b. Les outils pour permettre à l'établissement dans sa globalité un pilotage raisonné et intégré,
 - c. L'attention à réserver à la trajectoire des composantes élémentaires hors composantes académiques.
10. Le dialogue stratégique avec notre tutelle débouchera sur la signature d'un nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui aura ses premiers impacts budgétaires en 2024 et qui portera sur trois années.
11. A l'automne 2023, les étudiantes et étudiants de l'Université Grenoble Alpes bénéficieront d'un nouvel espace dédié à la vie étudiante avec l'ouverture de la Maison Universitaire des Services à l'Étudiant, MUSE. Ce nouveau bâtiment de 8 000m² proposera le regroupement des services de l'UGA et du Crous Grenoble Alpes dans un même lieu, au travers d'un accueil commun aux deux institutions pour une meilleure intégration de tous les publics étudiants et une offre de services enrichie pour leurs démarches administratives et d'installation.
12. Le démarrage de plusieurs projets structurants :
 - a. Les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) d'accélération et exploratoires. L'UGA est fortement impliquée dans 20 des 25 PEPR d'accélération, 12 des 17 PEPR exploratoire dont elle co-pilote deux, à savoir *Gestion intégrée des risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux* (IRiMa) et *Futur de la collaboration numérique* (ENSEMBLE).
 - b. Les projets compétences et métiers d'avenir (CMA) : l'UGA est impliquée dans 12 CMA dont cinq portés par Grenoble INP-UGA.
 - c. Les projets de prématuration et maturation : l'UGA est partenaire de 11 consortia.
 - d. Lancement des projets IdEx structurants formation.

- e. Le projet GATES financé par l'appel ExcellencES, ses volets lien avec les grands instruments, accueil international à la MaCI, données en SHS et attractivité du premier cycle.
13. Le 15^e Contrat Plan Etat-Région (CPER XV) pour la période 2021-2027 qui a finalement rendu ses arbitrages et qui octroie à l'UGA 76,8 M€ de subventions d'investissement pour financer des équipements scientifiques et des projets immobiliers. Tous les projets immobiliers lauréats (Jean Roget, Stendhal phase 2, DLST, Administration Grenoble INP-UGA, Briffaut Commun phase 2, IUT Génie civil) sont des opérations de réhabilitation avec une dimension énergétique prédominante.

ORIENTATIONS

Nos principaux objectifs pour 2024 sont :

- Consolider l'organisation et le fonctionnement de l'UGA, notamment :
 - Poursuivre l'installation des composantes sans personnalité morale, l'École Universitaire de Technologie (EUT), la Faculté Humanités, Santé, Sports, Sociétés (H3S) et la Faculté des Sciences (FdS), avec le transfert des compétences tel que prévu par les statuts et la mise en place du support opérationnel à leur fonctionnement.
- Traduire les recommandations du rapport HCERES en actions concrètes et commencer leur mise en œuvre.
- Poursuivre le développement de collaborations pérennes entre composantes académiques et élémentaires pour palier à l'effet silo des structures. Les discussions entre l'ENSAG – UGA et des composantes élémentaires de l'UGA, notamment l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA), l'UFR Faculté d'économie de Grenoble (FEG) et l'UFR Faculté de droit vont être approfondies.
- Soutenir nos activités pédagogiques, scientifiques et de vie universitaire notamment :
 - Soutenir l'interdisciplinarité et l'excellence disciplinaire pour répondre aux défis de demain et contribuer à une société durable et résiliente.
 - Impulser et participer pleinement aux dynamiques territoriales, nationales, européennes et internationales.
 - Consolider l'excellence de la recherche et de la valorisation au meilleur niveau international.
 - Soutenir les unités de recherche notamment grâce aux moyens de la LPR et aux appels IRGA et équipements scientifiques.
 - Poursuivre la structuration et la diversification de l'offre de formation et d'une expérience étudiante inspirante, notamment grâce à la montée en puissance des

programmes thématiques de la GS@UGA, au volet structurant de l'IdEx formation et aux AMI Compétences et métiers d'avenir (CMA). Une complémentarité entre ces différents dispositifs devra être trouvée afin que tous les champs de formation de l'UGA puissent bénéficier d'opportunités nouvelles.

- Poursuivre la mise en place de nos unités de service pour répondre au mieux aux attentes des personnels ainsi que des étudiantes et étudiants.
- Réussir la mise en place des projets obtenus dans le cadre de France 2030 notamment les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et les projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA).
- Poursuivre et intensifier la transition énergétique de nos bâtiments. Dès 2020, nous avons réorienté notre stratégie immobilière pour faire de la transition énergétique et écologique son axe central. Ainsi, le raccordement au chauffage urbain de nos campus est en cours de généralisation, la réhabilitation énergétique devient l'objet de toutes nos opérations immobilières, un programme d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments à des fins d'autoconsommation a été lancé. Le plan de sobriété a fait l'objet d'une longue discussion avec les instances en 2022 et a mobilisé l'ensemble des communautés. Dès l'année 2023, la baisse des consommations a été significative et a même dépassé la cible fixée à l'horizon 2024. En 2024,
 - Nous nous engageons dans une accélération du programme d'installation de panneaux photovoltaïques et des systèmes de pilotage et régulation du chauffage. Ces programmes sont inscrits dans la feuille de route dans le cadre de la négociation du COMP.
 - Toutes les opérations de réhabilitation énergétiques lancées grâce au financement du Plan de relance seront livrées. D'autres opérations de réhabilitation énergétique débuteront alors, celles financées par le CPER 15 prendront le relais.
 - Le programme pourra comprendre d'autres opérations encore grâce aux leviers de financement du Plan Campus et du Plan écologique que l'Etat annonce.
- Une intensification des efforts de l'établissement en matière de transition écologique aura lieu avec notamment la proposition au conseil d'administration du vote de plusieurs Eco-guides (Achats, mobilité, numérique, ...).
- Poursuivre le renforcement des capacités de pilotage de l'établissement et la mise en place d'une démarche d'amélioration continue et de comités d'usagers.
- En matière de recherche, l'UGA va continuer à soutenir fortement ses unités de recherche, notamment concernant leur dotation récurrente, l'équipement scientifique et le financement

de personnels BIATSS. Il s'agira aussi d'accompagner les unités de recherche dans leur implication dans les PEPR.

- En matière de formation, la carte de formation accréditée est désormais arrivée à pleine maturité. La volonté de maîtrise par l'UGA du volume de son offre de formation, qui doit rester humainement soutenable, conduit à maintenir la carte de formation à volume constant. Le déploiement des projets relatifs aux compétences et métiers d'avenir (CMA) s'effectuera en 2023 tout en conservant cet objectif. Par ailleurs, le volet formation du projet GATES et le début de mise en œuvre des projets de structuration des formations financées par l'IdEx vont permettre de déployer des moyens financiers et humains au sein des composantes académiques pour accompagner la transformation souhaitée de leur carte de formation dans le cadre de leurs projets stratégiques. Ces chantiers pluriannuels sont suivis et accompagnés par la vice-présidence formation car ils représentent un enjeu majeur pour l'établissement.

CONTEXTE ET ORIENTATION POUR L'UGA HORS ETABLISSEMENTS-COMPOSANTES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Le coût de l'énergie (gaz, pétrole, électricité et chauffage urbain) augmente dans des proportions inédites : pour l'UGA hors établissements-composantes, les dépenses en fluides qui ont été de 8,5 M€ en 2021, ont été réévaluées à 15,8 M€ en 2023 et pourraient être autour de 16 M€ en 2024 en dépit de la baisse des volumes de consommation en lien avec le plan de sobriété. Certes, nous escomptons a minima la reconduction de l'aide de l'Etat qui avait été de 2,9 M€ en 2022 pour atténuer l'impact de la hausse, mais l'impact net budgétaire reste élevé.
2. L'inflation induite par les difficultés d'approvisionnement et par la crise de l'énergie se propage à l'ensemble de nos achats. Une inflation de 2,5 % sur nos coûts de fonctionnement hors fluides aura un impact de l'ordre de 600 k€. Nos opérations immobilières financées sur CPER ou par le plan de relance, sont également affectées : la révision des coûts amène à revoir les programmes de travaux ou à compléter le financement.
3. La hausse du point d'indice non financée pour les personnels contractuels sur plafond 2 à hauteur de 2,8 M€, dont 480 k€ sur dotation.

4. Toutes ces évolutions entraînent un ajustement de nos prévisions concernant la trajectoire financière.
5. Le marché de l'emploi reste fortement en tension avec un vivier de recrutement réduit sur de nombreuses fonctions.
6. La poursuite de la mise en œuvre des dispositifs RH de la Loi de programmation de la recherche (LPR) notamment les repyramidages enseignants-chercheurs et BIATSS et les régimes indemnitaires.
7. La poursuite de la mise en œuvre nationale des moyens supplémentaires LPR destinés aux unités de recherche.

ORIENTATIONS

1. L'UGA doit poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour :
 - a. Continuer l'adaptation et l'amélioration de son organisation administrative et opérationnelle, en particulier :
 - i. Faire évoluer l'organisation administrative de l'établissement ;
 - ii. Renforcer le pilotage et le contrôle interne ;
 - iii. Réorganiser la chaîne budgétaire et financière ;
 - iv. Rénover les modalités de construction budgétaire et de suivi d'exécution.
 - b. Maîtriser la trajectoire financière :
 - i. Développer les ressources propres ;
 - ii. Optimiser les sources de financement ;
 - iii. Réduire les dépenses hors rémunérations principales ;
 - iv. Maîtriser la trajectoire emploi.
2. L'UGA souhaite continuer à mener une politique ressources humaines ambitieuse s'inscrivant dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences basée sur les éléments suivants :
 - a. Poursuivre le repyramidage des emplois d'enseignant-chercheur de l'UGA en ouvrant environ 5 postes de PR au titre du 46-3 réhaussé. Ce dispositif s'ajoute à celui déployé dans le cadre de la LPR ;
 - b. Étudier la possibilité d'ouvrir des postes au titre du 26-2 réservés aux enseignants du second degré ;

- c. Accélérer le repyramidage des emplois BIATSS de la catégorie C vers la catégorie B et de la catégorie B vers ASI et ouvrir des perspectives d'évolution de carrière aux personnels titulaires et contractuels via l'ouverture de concours ;
- d. Ouvrir un poste d'enseignant-chercheur au recrutement *Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi* (BOE) et des postes de détachement vers le corps supérieur pour les BIATSS sur la base du vivier des personnels éligibles en décalage corps/fonction ;
- e. Faire évoluer le régime indemnitaire des BIATSS titulaires et contractuels pour répondre aux enjeux d'attractivité et de fidélisation des personnels. Porter le régime indemnitaire (RI) des contractuels à 100 % du régime des titulaires ;
- f. Porter le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC C3) à 50 % de la population des enseignants-chercheurs ;
- g. Faire évoluer le régime indemnitaire des enseignants contractuels (hors statut spécifique) pour un alignement sur le régime des enseignants du second degré titulaire (PES) ;
- h. Porter une attention particulière à la situation et à la reconnaissance des enseignants du second et du premier degré affectés à l'UGA ;
- i. Déployer un nouveau PAE ambitieux en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations ;
- j. Poursuivre le développement des compétences tout au long de la vie des personnels en déployant des parcours métier et une politique de formation volontariste ;
- k. Déployer un dispositif de soutien à l'accueil et l'intégration des enseignants, des chercheurs et enseignants-chercheurs et à l'accompagnement des carrières académiques en s'appuyant sur les composantes académiques ;
- l. Poursuivre une politique de qualité de vie au travail innovante et attractive, en développant des espaces de travail créatif, en ouvrant une réflexion sur l'organisation du temps de travail et en déployant des nouveaux dispositifs sociaux tel que la crèche ;
- m. Améliorer les conditions de travail en rendant prioritaires la sécurité des locaux professionnels ;
- n. Anticiper l'impact de la mise en œuvre des grands projets stratégiques sur les services de l'UGA et notamment les fonctions supports.
- o. Consolider la labélisation de l'UGA *Human resources strategy for researchers* (HRS4R) par la mise en œuvre des principes adoptés dans la charte *Ouvert, Transparent, Mérite, Recrutement* (OTM-R)

PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2024

PRINCIPES DE CONSTRUCTION

Budget initial 2024 :

- Les dotations de fonctionnement, comme par le passé, seront notifiées aux composantes et à la recherche en accord avec les orientations budgétaires exposées dans les parties précédentes. Il n'y a plus de dotation aux services centraux, une enveloppe est déterminée annuellement en fonction du besoin de financement et de son évolution par rapport à l'année (n-1).
- La construction budgétaire 2024 prévoit la généralisation de la programmation pluriannuelle sur les contrats dans l'outil de gestion financière SIFAC (BOPA) permettant ainsi d'approfondir notre approche pluriannuelle budgétaire et de rendre exhaustifs nos tableaux réglementaires de suivi des opérations pluriannuelles conformément aux attentes de la Tutelle.
- Il est proposé de réintroduire deux Services à Comptabilité Distincte (SACD) pour la Direction des systèmes d'information mutualisés (DSIM) et Direction de l'aménagement (DA) afin de tracer les résultats comptables des budgets relatifs à ces services inter-établissements dans un cadre réglementaire.
- Comme l'année dernière, un détail sera demandé, notamment sur les enveloppes de crédits hors contrats, en dépenses comme en recettes sur le modèle des bilans financiers réalisés lors des dialogues de gestion pour rendre compte de l'exécution du budget, les propositions budgétaires 2024 seront ainsi examinées au regard de cette dernière.
- Parmi les dépenses, le poste relatif aux missions (déplacements, frais de colloques, missions, réceptions) fera l'objet d'une attention particulière. Après la forte baisse liée au contexte sanitaire de ces deux dernières années, une reprise a été constatée en 2022 sans toutefois atteindre le volume des années antérieures. Une vigilance doit être maintenue pour ne retrouver ce niveau antérieur, pour des raisons financières mais aussi et surtout afin de respecter nos orientations en matière de politique RSE.

Campagne d'emplois 2024 :

La construction de la campagne d'emplois 2024 de l'Université Grenoble Alpes s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de l'établissement et dans le cadre de la trajectoire financière votée par le conseil d'administration en 2022.

En termes d'orientation stratégique, l'UGA veut consolider sa stratégie et accélérer les dynamiques déjà en œuvre, en particulier :

- Répondre aux défis de demain et contribuer à une société durable et résiliente ;
- Impulser et participer pleinement aux dynamiques territoriales, nationales, européennes et internationales ;
- Consolider la trajectoire de l'UGA et affirmer son identité ;
- Consolider l'excellence de la recherche et la valoriser au meilleur niveau international ;
- Développer une formation initiale et continue diversifiée et une expérience étudiante inspirante en déployant la carte de formation et en réalisant les projets contractualisés.

Le travail sur ces axes stratégiques s'inscrit dans le cadre de la trajectoire financière dont les grands principes adoptés par le CA sont les suivants :

- Ne pas supprimer de poste enseignant ou enseignant-chercheur, tout en permettant des transformations potentielles notamment pour favoriser des passages de MCF en PR ;
- Différer l'ouverture d'un pourcentage des postes libérés tout en garantissant un remplacement par des contractuels tout au long du différé ;
- Rehausser à chaque campagne d'emplois cinq à huit postes de MCF en PR, durant les huit années à venir, selon les viviers et en complément du dispositif temporaire de repyramidage dans le cadre de la LPR ;
- En vue de rééquilibrer les potentiels des composantes et des laboratoires, des redéploiements de postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs seront possibles.
- Maîtriser le recours aux contractuels BIATSS hors projets en ouvrant les nouveaux postes vacants du plafond d'emplois État en priorité au recrutement de fonctionnaires.
- Lorsqu'ils sont libérés, les postes BIATSS en surnombre ou obtenus en renfort sur des ressources non pérennes feront l'objet d'une étude attentive de la présidence pour vérifier l'opportunité de leur renouvellement.

CALENDRIER ET PROCEDURE BUDGETAIRE

Date	Échéance
16 juin 2023	Débat d'orientation budgétaire en CA
3 juillet 2023	Ouverture de l'outil de saisie du budget OSB pour les laboratoires de recherche
11 septembre 2023	Notification des dotations 2024
11 septembre 2023	Généralisation ouverture d'OSB
15 septembre 2023	Retour des fichiers BOPA Recherche
22 septembre 2023	Retour des fichiers de propositions budgétaires 2024 de masse salariale à la DGDRH
2 octobre 2023	Date limite de réception des propositions budgétaires 2024 dans OSB pour les DGD/ Directions/ Services communs (y compris BOPA)
9 octobre 2023	Date limite de réception des propositions budgétaires 2024 dans OSB pour les Composantes/(y compris BOPA) et l'UB Recherche
Du 16 au 27 octobre 2023	Dialogues budgétaires avec les DGD, MEDIAT, SUAPS, BAPSO et DSIM
Du 30 octobre au 3 novembre 2023	Dialogues budgétaires avec certaines composantes si nécessaire
29 novembre 2023	Transmission des documents réglementaires à la DRAES
15 décembre 2023	Vote du budget initial 2024 en CA